



L'an deux mille vingt et un le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : 13/10/2021 Présents : COUSERAN Nathalie, MARC Chantal REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ Françoise, MONCET Christine, ALAUX Bernard, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean.  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9 Excusés ayant donné procuration : DIAS Dimitri à COUSERAN Nathalie ; GASTALDI Claire à MARC Chantal  
Suffrages exprimés : 11 Absent :  
Secrétaire de séance : MONCET Christine

---

Madame le Maire donne la parole à Mme Petra Keppler  
Propriétaire depuis 2005 d'une maison route d'Entraygues, elle et son mari emménagent définitivement à Estaing, en cours projet de pré-retraite. Ils sont les propriétaires de la Maison Annat et ont entrepris d'importants travaux : 3 pièces aménagées (l'Europe, les prix Nobel + ONU + exposition temporaire) et le projet de créer une galerie d'art avec des affiches sur la paix.  
Mme Keppler fait partie d'un réseau de musée internationaux de la paix (300) en qualité de vice-présidente. La paix est abordée par des ateliers, des colloques, des rencontres. L'idée du lieu crée à Estaing est de parler de la paix en Europe qui dure depuis 75 ans. Le jardin sera ouvert sur la place François Annat afin que les visiteurs puissent voir les panneaux, discuter et échanger, prendre un temps de repos.  
L'objectif est aussi de créer des expositions temporaires, de partager des projets avec les écoles.  
L'inauguration de la Maison de la Paix aura lieu le 11 novembre avec une exposition sur la guerre 14-18 et un hommage aux jeunes gens de la région tombés pour la France.

Madame le Maire remercie Mme Keppler.

Elle ouvre la séance avec la présentation du PV du 22 septembre 2021. Le vote est reporté suite à plusieurs remarques à modifier.

DL2021-07-001- dépenses à imputer au compte « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 «fêtes et cérémonies»:

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies de la Commune ; les événements communaux dont la St Fleuret, les Médiévales, la Nuit Lumière, les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas de fin d'année du personnel et des élus, les vœux du Maire.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des cérémonies officielles (8 mai, 11 novembre, et autres commémorations), des décès, naissances, mariages, récompenses sportives, culturelles, militaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

DL2021-07-002- Réfection de la toiture de l'école

Le bâtiment communal de l'école communale aux Papillons présente des fuites au niveau de la toiture et dans les salles de classes, entraînant des infiltrations et des interventions régulières du couvreur depuis plusieurs années.

Madame le Maire propose au conseil de procéder à la réfection totale de cette toiture, en état d'usure avéré. Le devis établi par Serge ROUX, couvreur, est de 25 781.80 € HT / 30 398.16 € TTC. Les travaux auraient lieu en juillet 2022 lors de la fermeture estivale.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant des subventions</b>
ETAT 40%	10 312.72 €
Conseil Régional – FRI- 20%	5 156.36 €
<b>Montant total des aides</b>	<b>15 469.08 €</b>
<b>Autofinancement TTC</b>	<b>15 469.08 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>30 938.16 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réfection de la toiture de l'école communale « Aux Papillons »
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions suivant le plan de financement ci-dessus proposé et à signer toutes pièces inhérentes à la réalisation de ce projet.

Voirie intercommunale – limites

La Communauté de Communes dispose de la compétence Voirie. Le plan ci-joint qui délimite « le Bourg » périmètre dans lequel la Commune doit intervenir et qui est hors compétence communautaire.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le périmètre présenté.

DL2021-07-003- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui a été adopté à l'unanimité par la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère en date du 29 septembre 2021.

En effet, selon les dispositions de la loi, la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées se réunit à chaque nouveau transfert de compétence afin de définir le montant des charges induites par ledit transfert opéré vers la communauté de communes (ici, la compétence « Aménagement de l'espace »). Au terme de cette réunion en date du 29 septembre 2021, un rapport a été validé à l'unanimité par ses membres. Il a été décidé que les attributions de compensation ne seraient pas modifiées dans le cadre du transfert de cette compétence.

Le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de sa transmission au conseil municipal par le président. Par conséquent, le rapport doit être adopté avant le 06/01/2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère en date du 29 septembre 2021,

Considérant que les évaluations des charges sont détaillées dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant l'adoption unanime par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, en date du 29 septembre 2021 du rapport,

Considérant qu'il convient de délibérer afin que les Conseils Municipaux approuvent ledit-rapport, à la majorité qualifiée des deux tiers des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des communes membres représentant les deux tiers de la population, dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées, annexé à la présente délibération
- NOTIFIE cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes

DL2021-07-004- adhésion au réseau de lecture publique

Vu la délibération n° 20210308 D 30 en date du 8 mars 2021 de la Communauté de Communes portant Lancement du processus de mise en réseau des médiathèques et signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC.

Madame le Maire rappelle le projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire porté par la communauté de communes qui permettra d'aller vers une égalité d'accès aux mêmes services pour toutes les populations et de lancer une politique dynamique et ambitieuse de développement autour de la lecture publique.

Madame le Maire rappelle que l'inscription de la commune au réseau intercommunal offrira plus de services à la population (animations mutualisées, offre documentaire étendue, etc.), des économies d'échelle (informatique, matériel), un maillage dynamique du territoire (des équipements complémentaires, mutualisation des outils et des compétences) et contribuera à renforcer l'identité et l'image du territoire (communication commune ou coordonnée, augmenter la visibilité des actions culturelles, etc.).

Madame le Maire précise que le service culturel de la communauté de communes sera chargé de la coordination du réseau et de mettre en place les différentes actions. Chaque commune sera libre de composer avec les différentes propositions afin de bénéficier d'un service « à la carte », adapté aux demandes de sa structure de lecture publique.

Ce point est remis à l'ordre du jour suite à consultation de la présidente de l'association de la médiathèque qui a validé cette adhésion.

Une discussion s'instaure au sein du conseil municipal sur l'impact de cette adhésion sur le système de fonctionnement particulier de la médiathèque d'Estaing avec ses bénévoles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE l'intégration du réseau de lecture publique par la commune d'Estaing
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Point sur les dossiers en cours

- Le problème d'eau dans les toilettes publiques du foirail vient d'une fermeture délibérée de l'eau (arrêt de la vanne d'arrivée d'eau). La signalétique est à revoir.
- Les travaux en rivière sont décalés au 25/10 suite à l'impossibilité pour EDF d'abaisser le niveau du Lot comme prévu.
- Rencontre avec la secrétaire générale Isabelle Knowles pour évoquer les projets d'Estaing. Il faut veiller à la partie environnementale des projets. Une visite à Estaing et une rencontre avec le conseil seront organisées.

- Réunion pour le lancement de l'opération Cœur de village avec l'ensemble des partenaires (département, CAUE, partenaires réseaux : SIAEP de la Viadène, SIEDA, service assainissement, PETR, PNR). L'objet de la réunion était de définir le périmètre et le planning de l'opération. Le CAUE revient vers nous en janvier pour actualiser le schéma directeur et engager des réflexions sur les pistes d'aménagement.
- Rencontre avec le SIEDA pour la fibre- M. Amblard. L'entreprise All Fibre, installe le réseau jusqu'au boîtier du particulier. Pour Estaing, les travaux sont effectués par le sous-traitant Eiffage : la fin des travaux est estimée au 1er ou 2ème trimestre 2022. Le secteur de Vinnac sera alimenté plus tardivement avec Coubisou fin 2022. Toutes les habitations seront raccordées automatiquement sauf les secteurs éloignés comme Tabust, la Borie Sèche, le Mas de St Fleuret pour lesquels une installation à la demande sera proposée.
- CODIR de l'office de tourisme : le directeur Christophe Lhomme a quitté ses fonctions (rupture anticipée de la MAD du département du Nord), Virginie Granier est nommée directrice par intérim.

## Questions

Mme Marc demande un point sur les travaux à la résidence du Puech de l'église.

Domelec Electricité effectue la mise aux normes électriques (changement des compteurs et des appareillages). Les peintures dans certaines pièces sont rafraîchies (coup de blanc fait par Denis Maillebau et Aadam Viidalepp), le plombier interviendra pour vérifier que tout est fonctionnel. Les locataires pourront entrer dans les appartements à partir de mi-novembre. 3 garages sont occupés en mise en disposition pour stocker des meubles.

Concernant la rénovation thermique du bâtiment, le recours à un architecte sera nécessaire. Il préparera un dossier complet des travaux à réaliser et une étude thermique pour l'amélioration de la performance énergétique.

Une commission économie et vie sociale aura lieu prochainement (date à définir).

Mme Marc fait part de la demande de Mme Lebrave à Vinnac: des branches du terrain communal viennent au-dessus de sa toiture, et interrogation sur la fiscalité appliquée sur la partie de terrain cédée pour élargir la route de Montplaisir.

Mme Marc a été contacté par M Conquet Jean-Marie à propos de terrains au Combayre début juillet. Il a reçu plusieurs courriers de la mairie, pour estimation de ses terrains.

M Pradalier explique la situation sur ce dossier qu'il suit. Il s'agit d'un problème de succession sur ces terrains qui dure depuis de nombreuses années entre les ayants-droits. Deux « dossiers » différents sont évoqués. D'abord, le problème du pont d'accès aux parcelles : après la tempête de juillet, des arbres ont été arrachés dont un qui menace le pont déjà en état de fragilité. Les ayants-droits ont été mis en demeure d'enlever l'arbre. Ensuite, une estimation a été demandée à Nord Aveyron Immobilier et à la SAFER pour faciliter le partage de la succession.

Une discussion s'instaure au sein du conseil sur l'intervention dans des affaires privés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

COUSERAN Nathalie	
BRUNET Philippe	
PRADALIER Jean	
MARC Chantal	
MOMMEJA Gisèle	
REGIS Jean-Pierre	
MONCET Christine	
AL AUX Bernard	
AYGALENQ Françoise	